

REUNION PERISCOLAIRE

08/12/2022 à 18h30

Présents :

Représentants municipaux :

- Estelle Gignoux Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse
- Thibaut Gonthier Responsable périscolaire
- Brune Ledin Périscolaire (Pinet)
- Léa Jouan Périscolaire (Petites Maisons)

Représentants des parents d'élèves de Pinet :

- Julie Puchois
- Mélodie Cardone

Représentants des parents d'élèves des Petites Maisons :

- Sandrine Botlan
- Olivier Carini
- Caroline Gerset
- Laure Lavernot
- Leslie Machet
- Cécile Rebuffat

En bleu : Compléments d'Estelle Gignoux au CR en date du 08/02/2023

Utilisation du portail des parents et rappel des règles concernant l'application des pénalités :

1. *Quand sont-elles appliquées, la date concernée peut-elle être clairement indiquée sur la facture pour une meilleure compréhension de la tarification ?*

Les pénalités sont applicables depuis le mois de septembre 2022 pour un (ou plusieurs) service(s) périscolaire auquel(s) l'enfant accède sans inscription préalable, en conformité avec les règles indiquées dans le livret de l'écopier. Il s'agit d'un montant forfaitaire appliqué aux familles de 10€ par jour et par enfant.

La date pour laquelle la pénalité a été appliquée est indiquée mais le logiciel ne permet pas de préciser sur quel service (cantine, garderie, etc.) lors de la facturation.

Les parents délégués s'interrogent sur la conformité de la facturation (absence de justificatif) et font part d'une vraie demande de modulation des parents depuis la rentrée 2022 et la mise en place des pénalités.

La Mairie ne sait pas si elle peut interroger l'éditeur du logiciel à ce sujet.

Concernant le dispositif de la pénalité des 10€ : La mise en place des 10€ a été décidée par l'équipe municipale dans un double objectif :

- Revenir à une charge de travail plus acceptable pour le secrétariat des affaires scolaires, car les demandes devenaient nombreuses et étaient parfois à la limite du respect pour le personnel (ce qui malheureusement, est encore le cas, parfois).*
- Inciter les parents à être plus rigoureux dans la gestion des inscriptions. Car si les services connaissent en avance le nombre d'enfants inscrits, cela permet d'adapter le nombre des animateurs au plus près de notre taux d'encadrement et d'optimiser la conception des plats servis à la restauration scolaire.*

Concernant la conformité de la facturation : Je souhaite vous faire part de mon étonnement par rapport à cette question, il s'agit d'avoir des relations constructives et non pas de méfiance avec les services, je vous réponds par souci de pédagogie : la facture est conforme car elle comprend le prix et la désignation du service (c'est à dire la ou les date(s) de fréquentation du service du périscolaire par enfant non inscrit, les 10 € étant forfaitaire pour 1 journée, que ce soit pour une non inscription le matin ou le midi ou le soir ou les 2 ou 3 à la fois).

- 2. Si l'enfant est inscrit à la cantine et ne vient pas, a-t-on une pénalité car lors de la dernière facture certains parents ont eu ce sentiment ?*

Non, aucune pénalité n'est appliquée en cas d'absence d'un enfant inscrit à un service périscolaire. Seul le coût normal du service sera facturé aux familles.

- 3. Peut-on avoir accès à l'historique des inscriptions, au moins sur la période liée à la facture à acquitter ?*

Le logiciel ne le permet pas.

Accéder à la visualisation des semaines précédentes (en mode non modifiable) permettrait de vérifier ou mieux comprendre la facture. *La décision d'investissement d'un nouveau logiciel a été actée par l'équipe municipale, il sera déployé à la rentrée 2023 et permettra un suivi individuel des services.*

- 4. Comment modifier l'inscription d'un enfant si c'est la Mairie qui fait grève, sans devoir payer une pénalité ?*

En cas de grève totale, l'inscription est annulée et non facturée.

Cependant, si un pique-nique est possible sur la pause méridienne et que l'enfant était inscrit à la cantine, la facturation sera maintenue en cas d'absence de ce dernier.

Si les parents délégués apprécient, et remercient la Mairie de mettre en place un service de pique-nique dès que c'est possible lors des grèves pour soulager les familles dans l'incapacité de récupérer leur enfant et maintenir ainsi le « droit de garde », ils ne comprennent pas le maintien de la facturation du service pour les familles qui peuvent soulager les agents non-grévistes. [Le règlement a changé : voir plus bas.](#)

- 5. La Mairie a le droit d'annuler à moins de 48h mais n'accorde pas ce même droit aux familles, quelle cohérence ?*

La Mairie rappelle que le travail nécessaire à la bonne gestion de la facturation n'est pas visible. Il s'agit d'une organisation lourde afin de gérer la masse salariale à l'année, il ne s'agit pas d'un service

à la carte.

La Mairie n'a pas vocation à absorber les carences de l'Education Nationale lors de l'absence d'un enseignant pour grève ou maladie. L'école a l'obligation d'accueillir les enfants.

Les parents délégués insistent. Il s'agit d'un sujet majeur pour lequel une demande d'évolution des nouvelles règles devrait être envisagée concernant :

- l'absence d'un enseignant
- l'enfant malade (une 1^{ère} évolution sur ce thème a été notée depuis les vacances d'automne avec l'annulation de la cantine possible pour le 1^{er} jour de maladie sur présentation d'un certificat médical) :
- la grève périscolaire :

Face à cette situation, les délégués exposent l'exemple d'un enfant dont l'absence de l'enseignant est connue le jour même et dont la désinscription à la cantine n'est plus possible. Les parents ayant pu s'organiser, pour soulager les autres classes, ont gardé leur enfant. Toutefois, le repas étant facturable, il a été présenté à la cantine, après avoir prévenu le secrétariat de la scolarité et obtenu son accord.

Cette situation n'est pas satisfaisante du point de vue de l'APE.

La mairie va réfléchir afin de proposer une modulation de cette nouvelle règle sans trop alourdir la charge de travail de l'agent concerné. Elle souhaite rechercher un équilibre entre l'organisation administrative et la satisfaction des familles au quotidien et va étudier les trois situations identifiées par les parents délégués.

Vos demandes ont été examinées, la commission Education Enfance Jeunesse apporte les réponses suivantes :

- l'absence d'un enseignant : votre question suscite une autre interrogation, est-ce que c'est à la commune de pallier au manque de remplaçant de l'éducation nationale ? De plus, le principe en cas d'absence d'un enseignant, c'est l'accueil par les autres enseignants, il s'agit de maintenir la scolarité le plus possible. Les demandes qui ont été faites de garder les enfants en cas d'absences d'enseignant relevaient du contexte épidémique lié au Covid, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, nous sommes au niveau socle du protocole sanitaire.

- l'enfant malade (une 1^{ère} évolution sur ce thème a été notée depuis les vacances d'automne avec l'annulation de la cantine possible pour le 1^{er} jour de maladie sur présentation d'un certificat médical) : un deuxième jour de carence pour enfant malade a été décidée en commission EEJ, avec présentation d'un certificat médical dans les 72h. (mail envoyé aux familles via le service scolaire le 10/02/2023)

- la grève périscolaire : Je confirme que le tarif "grève" est appliqué pour une présence avec pique-nique et que les services prennent en charge l'annulation de la facturation pour les enfants qui ne seraient pas présents bien que prévus.

Pause méridienne/cuisine centrale :

1. *Retour sur le nouveau responsable et son organisation (gestion des quantités, origine des aliments, affichage des menus végétariens...), menus peu appréciés, beaucoup de gaspillage, des enfants qui ne mangent pas.*

La mairie souhaiterait connaître le nombre d'enfants insatisfaits. Le Chef va s'attacher à mettre en place des outils de mesure du gaspillage, notamment avec le logiciel « Ma Cantine ».

Les menus proposés ont été travaillés l'année dernière avec une diététicienne (respect de la saisonnalité et de l'équilibre alimentaire.)

La Mairie envisage de proposer une plus forte part de bio et de local en s'appuyant sur de nouveaux partenariats (Ferme des Loutas, La ferme des délices de Belledonne - Caresse et Câline)

La Mairie s'attache à respecter la législation sur les quantités et permet aux enfants d'être resservis dans le respect de l'équilibre alimentaire. La Mairie rappelle qu'elle propose cinq composants par repas en se conformant aux recommandations de l'équilibre nutritionnel et permettant ainsi à l'enfant de se rattraper s'il n'aime pas un aliment.

L'Ecole de Pinet expérimente un système de Smiley afin de repérer ce qui est apprécié ou pas.

Concernant le menu végétarien, la Mairie n'est pas en mesure actuellement de le communiquer et souhaite améliorer ce point. Il est proposé aux enfants concernés un repas sans viande, composé suivant les denrées du jour.

Les parents délégués notent que les retours sur les menus et les quantités sont franchement mitigés, avec de gros déséquilibres de quantité entre le 1^{er} et second service

2. *La commission « menus » va-t-elle être prochainement consultée (quel calendrier) ?*

La commission Restauration a eu lieu le mardi 31 janvier à 18h (Objet d'un prochain CR)

3. *Quand les parents délégués pourraient-ils venir manger un menu servi aux enfants ?*

La Mairie invite les parents qui le souhaitent à l'informer la veille avant 9h afin de pouvoir être accueillis au sein de la cantine. [Deux parents ont été accueillis au restaurant des Petites Maisons le vendredi 27 janvier \(voir commission restauration\).](#)

Maintenance / chauffage

1. *Problème de chauffage en garderie du matin et pendant la sieste en maternelle*

En maternelle, les salles de sieste sont chauffées depuis début décembre.

La problématique semble résider dans la gestion au démarrage et sur les périodes de fluctuations des températures.

2. *Entretien et nettoyage des VMC avec quelle périodicité ?*

Les services techniques ont été interrogés sur ces questions, la Mairie est en attente de leur retour. [L'entretien des bâtiments, en général, devenait compliqué, il est important de se donner les moyens d'entretenir les bâtiments communaux pour les faire durer, l'équipe municipale a donc décidé de recruter un responsable de l'entretien des bâtiments de Smu. Le recrutement est en cours.](#)

3. *Manque récurrent de papier toilette dans les WC malgré le planning de suivi demandé.*

Concernant le papier toilette, la Mairie propose de rajouter des portes rouleaux.

L'an dernier une demande d'un 2^{ème} passage de nettoyage, a été mise en place, assorti d'une sensibilisation en début d'année dans les classes, à destination des enseignants et des enfants. Hélas, il n'est observé aucun changement sur l'état des sanitaires à ce jour.

Cette situation est aussi difficile pour les personnes en charge de l'entretien.

La Mairie invite les parents à venir constater l'état des sanitaires, et plus particulièrement dans deux zones ciblées. La Mairie reconnaît que certains boutons poussoirs peuvent rendre l'utilisation difficile. Toutefois elle souhaite alerter l'ensemble des parents sur cette problématique et l'importance du rôle de chacun (éducation des enfants). Elle va remettre en place des actions fortes de pédagogie dans les classes en misant sur la responsabilisation. Elle va suivre avec attention ce sujet.

La Mairie va proposer aux enseignants d'avoir un stock de papier toilette de secours, à demander par les enfants si besoin.

Etude / animation

1. *Quelle est le taux de fréquentation de l'étude pour cette période ? L'étude en deux groupes pourra-t-elle être mise en place pour la prochaine période ? Mail d'information aux parents ?*

Les effectifs sont de 12 enfants le mardi et 13 le jeudi aux Petites maisons. Pour Pinet : 13 enfants le mardi et 19 le jeudi. A la vue de ces chiffres, les parents délégués vont de nouveau communiquer auprès des parents pour compléter les créneaux.

Compte tenu des effectifs, il n'y a pas eu besoin de constituer un second groupe et l'étude a été maintenue alors que l'effectif minimal de 16 enfants n'était pas atteint (aux Petites Maisons). Cet ajustement a pu être proposé car les effectifs du périscolaire ont été moindre sur cette période.

La Mairie rappelle qu'il est possible d'inscrire son enfant sur les deux jours d'étude proposés (mardi et jeudi).

2. *Les réunions hebdomadaires sont-elles efficaces pour les agents ? Où en sont les formations des agents périscolaires ?*

La Mairie fait le constat de difficultés de recrutement dans le secteur de l'animation. Cela serait dû à la localisation de la commune et au petit volume d'heures proposé dans les contrats.

Une relance de l'aide aux devoirs avec le PIAJ est en préparation (en contrepartie d'une aide financière aux projets montés par les jeunes, dans le cadre du dispositif Pass'jeunes citoyens). D'autres dispositifs sont explorés comme l'appel aux retraités de la commune (échange intergénérationnel) ou à la ligue de l'enseignement.

La Mairie indique la finalisation du cycle de formation commencé l'an dernier par les agents. Une autre formation sera proposée pour les vacances de Pâques, en plus de l'accompagnement quotidien effectué par Brune et Léa.

La mise en place d'un temps de réunion hebdomadaire d'1h10 et d'un temps de préparation des animations commence à porter ses fruits. Ce changement a été un bouleversement pour chacun en début d'année et les retours positifs se font sentir.

L'accent est mis sur le relationnel, il ne s'agit pas que d'un travail de surveillance, il y a aussi du lien via les activités à construire. Les entretiens individuels permettent de structurer les animations.

Une stabilisation des équipes est recherchée, particulièrement par les nouveaux contrats de travail

proposés.

Par suite des difficultés de recrutement, les parents délégués proposent de diffuser une annonce d'agent périscolaire dans leur réseau.

Nota post réunion : Estelle Gignoux a bien envoyé l'annonce.

L'organisation du périscolaire a dû être changée du fait du départ de Léa : Brune responsable du périscolaire sur l'école de Pinet est donc descendue sur l'école des Petites Maisons et nous avons accueilli Sabine sur l'école de Pinet.

3. *Des projets ont-ils été mis en place pour les prochaines périodes ? exemple pour Noël autre chose que la décoration des cantines*

Parmi les activités élaborées, il y a des montages-photos, couronnes de Noël, photophores, brochures recyclées ... Il est toutefois difficile de maintenir les activités du fait des nombreuses absences des agents et du sous-effectif que cela induit.

La mairie a souvent l'information des absences le jour même ce qui est problématique pour gérer le taux d'encadrement des enfants (1 adulte pour 18 grands et 1 adulte pour 14 petits).

Le secteur de l'animation subit une crise et la situation géographique de la commune n'aide pas.

4. *Sieste des moyennes sections : solution pour accueillir les enfants qui ne veulent pas dormir ou pour qui la sieste décale leur heure d'endormissement le soir, une organisation autre est-elle possible ?*

Les questions relatives à la sieste en maternelle seront abordées lors du prochain Conseil des écoles (prévu au mois de mars).

Gestion des grèves

1. *Quid du taux d'encadrement quand les services périscolaires sont maintenus en cas de grève ? (Récré à 42 enfants avec 1 agent ...)*
2. *Quelles sont les revendications des agents pour le suivi des grèves ?*

Concernant les revendications des différentes grèves, il s'agit du suivi des mots d'ordre nationaux (salaire, pouvoir d'achat, retraite...), le secteur est en tension (besoin d'effectif, revalorisation du statut, salaires, retraites ...)

3. *Une modération dans les termes d'annonce de grève est-elle possible, surtout si la grève risque de ne pas être totalement suivie ?*

Pour rappel les agents doivent déposer un préavis. Toutefois, ils ne sont soumis à aucun délai.

Questions diverses

1. *Où en est le projet de travaux de l'école des PM et ses abords ? Quelles sont les prochaines dates de réunions de travail avec implication des parents et enseignants ?*

Une nouvelle proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre est arrivée aujourd'hui. La Mairie doit l'étudier et nous tiendra informée de la suite.

Une réunion a eu lieu jeudi 1^{er} décembre en présence de Mme Pasquier pour anticiper l'organisation et plus particulièrement le déménagement.

Le dernier projet proposé se rapproche de l'enveloppe budgétaire.

2. *Quel calendrier pour les réunions du PEDT (Projet Educatif Territorial) ?*

Le prochain Copil du Pedit aura lieu le mardi 7 Mars.

3. *En cas de coupure électrique durant l'hiver, quelle solution est prévue vis à vis de l'accueil des enfants ?*

En cas de coupure électrique, l'information sera relayée trois jours avant et confirmée la veille à 17h. Si cette coupure est définie le matin, il n'y aurait pas d'accueil. Ce dernier aura lieu uniquement l'après-midi.

Comme préconisé par l'Education Nationale, les enfants pourraient être accueillis avec un pique-nique.

A ce jour, il est difficile pour la mairie de se projeter sur l'organisation des tournées de ramassage scolaire.

Il est envisagé de créer une cellule de crise au cas où.

La prochaine commission extramunicipale du périscolaire aura lieu mardi 21 février 2023 à 18h.